

Mercredi 18 avril 2012



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 17

ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre SELBY

(N° 2) — *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended)*

M^{me} ROWAT

(N° 200) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 201) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M^{me} ROWAT

(N° 202) — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 203) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M. GOERTZEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. BRIESE

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)*

M. EICHLER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour pompiers volontaires)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for Volunteer Firefighters)*

PÉTITIONS

M. GRAYDON

M. GOERTZEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (DEUXIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.
(M. MCFADYEN)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

PROPOSITIONS

M^{me} la *ministre* MELNICK — Centralisation fédérale des services d'établissement aux immigrants

Attendu :

qu'en 1995, le gouvernement provincial a profité de l'offre du gouvernement du Canada lui permettant d'établir des accords visant les services d'établissement aux immigrants;

qu'en 1998, le Canada et le Manitoba ont signé l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, lequel comprend deux annexes essentielles : l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants et celle portant sur le Programme des candidats du Manitoba;

que les dirigeants d'entreprise et les leaders communautaires du Manitoba ont joué un rôle clé dans la création du modèle manitobain en matière d'immigration et qu'ils continuent à appuyer fortement cette approche réussie;

que 77 % de toute l'immigration de la province est attribuable au Programme des candidats du Manitoba;

que des données préliminaires démontrent que ce programme a joué un rôle primordial dans l'établissement de presque 16 000 immigrants au Manitoba en 2011;

que depuis 1999, dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba, plus de 100 000 nouveaux immigrants se sont installés au Manitoba et que plus de 25 000 d'entre eux ont choisi de s'installer en milieu rural, contribuant ainsi à l'essor de plus de 130 collectivités, dont Brandon, Winkler, Morden, Steinbach, Dauphin et Neepawa;

que la partie de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration qui porte sur les services d'établissement aux immigrants a permis de mettre en place un modèle manitobain efficace et intégré pour la fourniture de services d'établissement et que ce modèle est essentiel pour veiller à ce que les immigrants bénéficient de l'aide dont ils ont besoin pour contribuer à l'économie de la province;

que cet accord important permet au gouvernement provincial d'œuvrer directement avec plus de 200 fournisseurs de services à but non lucratif et institutionnels et de veiller à ce que les immigrants soient orientés à leur arrivée et qu'ils obtiennent du soutien pour accéder au marché du travail, de la formation linguistique à l'intention des adultes et des services d'intégration;

qu'une évaluation indépendante des participants au Programme des candidats du Manitoba révèle que 85 % des personnes interrogées travaillaient après trois mois et que 83 % travaillaient dans leur domaine ou dans un domaine connexe;

que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettrait fin à l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement du Canada de renoncer immédiatement à sa décision d'annuler l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba afin de maintenir le modèle de réussite manitobain en matière d'immigration.

QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

QUESTIONS ÉCRITES

M^{me} ROWAT

1. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il justifier le retard dans la mise en œuvre d'un programme provincial de dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés?
2. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des détails au sujet des nombreuses recherches qui présentent les résultats des interventions précoces chez les enfants ayant des déficiences auditives et qui en attestent les avantages?
3. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des preuves indiquant que l'identification précoce des déficiences auditives chez les enfants ne permettra pas de réduire les services dont ils auront besoin au moment où ils accéderont à l'école, notamment les interprètes en langue des signes, les conseillers en éducation auprès des élèves sourds ou malentendants, l'engagement du ministère ainsi que les modifications à apporter aux salles de classe pour réduire les interférences sonores?
4. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer en détail pourquoi il ne croit pas, le cas échéant, que le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés peut être effectué par tout audiologiste ou toute infirmière de la santé publique ayant reçu une formation adéquate?
5. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer quelles mesures devraient être prises afin de mettre en œuvre à Winnipeg des programmes universels de dépistage semblables à ceux qui existent en région rurale?

M. PEDERSEN

6. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
7. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
8. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?

9. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
10. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 3) — *Loi modifiant le Code de la route (limites de vitesse dans les zones scolaires)/The Highway Traffic Amendment Act (Speed Limits in School Zones)*

M. le *ministre* SWAN

(N^o 4) — *Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 5) — *Loi modifiant le Code de la route (service d'autobus interurbain)/The Highway Traffic Amendment Act (Inter-City Bus Service)*

M^{me} MITCHELSON

(N^o 207) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 18 avril 2012, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2008;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2009;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2010;
- rapport de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2011.

* * *

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 23 avril 2012, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010;
 - rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.
-